

MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA
SÉANCE ORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2021 – 19 H
ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
3. **CORRESPONDANCE ET AFFAIRES COURANTES**
4. **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**
5. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 NOVEMBRE 2021**
6. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 6.1 Résolution – Adoption du règlement numéro 2021-164 encadrant l'usage du cannabis
 - 6.2 Résolution – Regroupement d'achat en commun d'assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires et d'assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (C-21)
 - 6.3 Résolution – Octroi contrat pour le démantèlement des tours de télécommunication de Communautel
 - 6.4 Dépôt - Rapports d'audit de la Commission municipale Québec (CMQ) portant respectivement sur l'adoption du budget et l'adoption du programme triennal d'immobilisation (PTI) des municipalités du Québec
 - 6.5 Dépôt de l'extrait du registre public des déclarations de dons, marques d'hospitalité et autres avantages reçus par les élus
 - 6.6 Résolution – Affectation de crédit en lien avec la résolution 2021.11.256 pour le paiement d'une indemnité d'expropriation
 - 6.7 Résolution - Programme d'aide à la voirie locale sous-volet – Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)
 - 6.8 Résolution - Paiement final pour l'achat du terrain de monsieur Serge Laurin
7. **TRÉSORERIE**
 - 7.1. Résolution - Adoption de la liste des déboursés et des comptes à payer
8. **LOISIRS ET CULTURE**
9. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
10. **TRANSPORT ROUTIER (TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE...)**
 - 10.1 Résolution – Versement de la contribution gouvernementale TECQ 2019-2023 et programmation de travaux version 5
11. **HYGIÈNE DU MILIEU**
12. **URBANISME**
13. **TOUR DE TABLE DES MEMBRES DU CONSEIL**
14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
15. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Veillez prendre note que cet ordre du jour est un projet et que la Municipalité de La Macaza et le conseil municipal se gardent le droit d'ajouter, modifier ou supprimer des sujets déjà inscrits, sans avertissement, et ce, jusqu'à l'ouverture de la séance.